



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne – Franche-Comté
Unité Départementale de la Côte d'Or**

Affaire suivie par : Thomas Desnoyers
Tél : 03.45.83.21.99
Mail : thomas.desnoyers@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le - 4 NOV. 2020

En préfecture
Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Urbanisme
Affaire suivie par : Claudia VIANELLO
Tél : 03.80.44.66.27
Mail : claudia.vianello@cote-dor.gouv.fr

OBJET : Modification de la cuve de gaz – FRANCANO

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 20 décembre 2019, vous portez à ma connaissance la modification de votre cuve de gaz en quantité et en emplacement.

Après analyse de l'Inspection, la modification consiste en la diminution de la quantité stockée et la modification de son emplacement, ainsi vous êtes toujours soumis à déclaration avec contrôle au titre de la rubrique 4718 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour un stockage de 13 tonnes de gaz. Par ailleurs vous respectez les distances d'éloignement minimales de l'arrêté ministériel du 23 août 2005 limitant les effets dominos.

Les modifications que vous apportez à votre installation ne sont pas substantielles au sens de l'article R. 181-46 du Code de l'Environnement et ne nécessitent pas de modification des prescriptions qui vous sont applicables sous réserve de respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 août 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Monsieur Olivier BRILLION,
Société FRANCANO
Rue du Faubourg
21270 TALMAY

Copie pour information à : DREAL UD21